

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-443251

ND. 35871



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

5183

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

SHAMI FATIMA

Date de naissance :

01-07-1958

Adresse :

R. SANAA, Bd Bougagna N° 130 Casablanca

Tél. 0605 90 43 20

Total des frais engagés : 4472,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. AOUIFOUCHI

Ophtalmogiste

Hay Sidi, Av. Maâti Ben Ziad
Imm. "D" N° 7 - Casablanca

Date de consultation :

01 JUIL 2020

Nom et prénom du malade :

SHAMI FATIMA

Age: 1958

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Alléch - ophthalme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Non

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

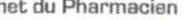
Le 01/07/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01 JUIN 2020	20f.		250	INP : 091011775 Dr. AOUFOUCHI Ophtalmogiste Hay Sidi, Av. Maâti Ben Ziad Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	01/09/2006	22,60

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
 Dr. Hafsa Mousa, N° 7 - Hay Mousa Rue Mousa, N° 22 71 66 06	21/12/20					4200-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

FUJAL OPTIQUE

SARL

OPTICIEN

Facture N° :

Le : 08/07/2020

Doit: SHAMI FATIMA

Vision de Loin :

Verres : ORGANIQUE ANTI REFLET ANTI UV

	Sph.	Cyl.	Axe	Prix
O-D :	+0.25	+0.75	20	1 000,00
O-G :	+0.50	+0.50	170	1 000,00
Add.				

Monture: PLASTIQUE 800,00

Vision de Prés:

Verres : ORGANIQUE BLANC

	Sph.	Cyl.	Axe	Prix
O-D :	+3.25	+0.75	20	400,00
O-G :	+3.50	+0.50	170	400,00

Monture: plastique 600,00

Total : **4 200,00**

Arrêté la présente Facture à la somme de :
Quatre Mille Deux Cent Dirhams

Mode Réglement : Espèces

INPE : 095022752

FOUAD OPTIQUE - SARL
OPTICIENNE OPTOMETRISTE
Angle Bd. Okba Ibn Nafia & Rue 4
Av. Abdellatif Ben Badis, N° 7 - Hay Massira 2
Rés. Daoudia, N° 7 - Hay Massira 2
Tél: 05 22 71 68 06

Docteur M. AOUFOUCHI

Ophthalmologiste

Spécialiste de la Chirurgie
et des Maladies des Yeux
Cataracte - Glaucome - Strabisme
Voies Lacrymales - Angiographie
Laser - Lentilles de Contact...
Chirurgie de la Myopie

الدكتور م. أوفوشي

أخصائي في أمراض وجراحة العيون

جلالة - الزراق - الحول

مسالك الدموع - انجيوكرافيا

الليزر- العدسات اللاصقة ..

جراحة عيوب البصر

Casablanca, le 01 JUIL 2020

الدار البيضاء، في

Sitans Fatiha

مدة العلاج ٨٣

un gr	+0.25	(+0.75)	20)	-
un gr	+0.50	(+0.50)	20)	-

عده العلاج: ٣.٠

22,60

Flucon collyre - 20 ml

Flucon collyre - 20 ml

FOUAD AOUFOUCHI - SARL
SOCIETE D'OPTIQUE ET DE PROTHETIQUE
Rue Sidi Sadi N° 7 - Hay Sadi, Casablanca 2
Tél. 05 22 71 68 03



6 118001 070244
Flucon collyre de 3 ml
A.M.M. N° 103DMP/21/NCV
Laboratoires Sothema
PPV : 22,60 DHS

Remboursable AMO
406865

DR. AOUFOUCHI
Ophthalmologiste

Dr. M. AOUFOUCHI
Hay Sadi, Casablanca 2
Imm. "D" N° 7 - Casablanca.

شارع المعطي بن زيد - عمارة "د" رقم 7 - حي الصدرى - المركب الخيري بن امسيك سيدى عثمان - الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.71.95.56
Av. Maâti Ben Ziad, Imm. "D" N°7 - Hay Sadri, Ben M'Sik Sidi Othman - CASA - Té l.: 05.22. 71.95.56

Té l.: 06 39 81 02 94 / 95